

# Défendre et Servir LA MOTTE

BULLETIN N° 7, AVRIL-MAI 2010

[www.deslamotte.com](http://www.deslamotte.com)

Faisons de la Motte, une ville gagnante

## Bilan de l'hiver motterain

Le 10 janvier et pendant quasiment 3 jours, nos routes ont pris des allures de patinoire. Incapable de faire déneiger notre ville, le Maire s'est justifié à plusieurs reprises pour son manque de résultats. Hiver exceptionnel, pénurie de sel, .... **Toutes les excuses possibles furent données**, au point que les Motterains se virent même répondre qu'il fallait admettre que l'on ne puisse pas rouler pendant une journée. Face à cette propagande lénifiante et en l'absence d'expression contradictoire, **notre association a tenu à réagir**. Par courrier recommandé du 28 janvier 2010 adressé au Maire et mis en copie sur notre blog, nous faisons état des multiples contradictions apparues dans cette affaire. Tout d'abord, **la pénurie de sel, dont le Maire s'est dit victime, aurait, à notre sens, pu être évitée**. Dans un article de presse du 16 janvier, le Maire admet que les stocks de sel de la ville étaient épuisés dès le 4 janvier. Or, dans sa lettre adressée aux Motterains, il écrit que la pénurie na-

tionale de sel fut effective la veille du 9 janvier. Pendant les 4 jours qui séparent ces deux dates, que s'est-il passé ? En a-t-on profité pour repasser une commande de sel ? Tout laisse à croire que non. Toujours facile, Le Maire a rappelé aux habitants qu'ils étaient responsables du dégagement des trottoirs bordant leur propriété. Mais, la commune, elle-même, n'a pas été capable de le faire pour nombre de ceux lui appartenant. Et puis, en oubliant les seniors qui ne peuvent effectuer cette tâche, **le Maire écarte, un peu vite, le fait que la sécurité des piétons et donc la praticabilité des trottoirs reste de sa responsabilité**. Enfin, sur sa lancée, notre édile s'est empressé de rappeler que certaines voiries dépendaient du département. Mais, est-il intervenu auprès de cette instance ? Les contribuables concernés aimeraient bien le savoir ! Au final et en guise de satisfecit, rien de nouveau, hormis un peu de sable, n'est prévu pour renforcer les moyens de réponses municipaux à ce genre d'événements.



### Un trottoir motterain le 11 janvier 2010

Toujours dans notre courrier, **nous avons fait des propositions** : des aires déneigées pour garer son véhicule, la mise en place d'une information préventive et en temps réel, l'adoption de moyens écologiques et économiques de déneigement. Enfin, nous avons demandé à ce qu'une réflexion plus approfondie soit menée pour **se préparer à une situation neigeuse massive qui pourrait paralyser nos moyens de secours**. Dans cette optique, nous avons demandé à ce que le Document Communal

d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) soient révisés. Bien évidemment, le Maire a préféré ne pas nous répondre. Or, nous le disons clairement, le plus grave, dans cette affaire, n'est pas la gestion approximative de la situation mais bien le refus d'admettre que des erreurs ont été commises. Avec cette attitude d'autosatisfaction permanente, nous pouvons être sûrs que, pour l'hiver 2011, tout le monde devra rester à la maison.

Cédric RICHARD

**Sur notre  
blog**

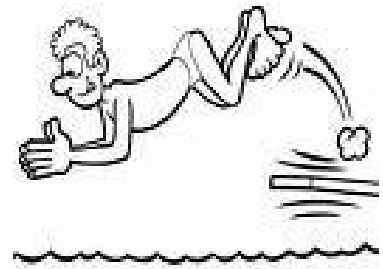
*Nous l'avions promis lors des municipales 2008, nous l'avons fait :  
retrouvez le conseil municipal en vidéo sur*

**[www.deslamotte.com](http://www.deslamotte.com)**

## La nouvelle piscine de l'agglomération à la Motte Servolex : faut-il plonger ?

La construction de la 3ème piscine de l'agglomération, attendue par de nombreux usagers, devrait normalement débiter en 2011. Le Maire, comme ses prédécesseurs, souhaiterait que l'implantation du nouveau bassin se fasse sur notre commune. Or, depuis fin 2009, cette possibilité apparaît de moins en moins certaine. Pourquoi ? **Trois critères président au choix du lieu d'implantation de la nouvelle piscine** : l'équilibre territorial, le souhait des usagers et les coûts. Si le premier est en notre faveur, les 2 autres, par contre, semblent plutôt plaider pour la création d'un 2<sup>nd</sup> bassin à Buisson rond. En 1<sup>er</sup> lieu, la commission des usagers, dans son rapport, s'orienterait en faveur de Buisson rond. Ensuite, une étude financière actuellement en cours, démontrerait, d'après les 1ers éléments communiqués, que **le projet motterain entraînerait un surcoût de fonctionnement aux alentours de 2 millions d'euros** par an par rapport à l'option Buisson rond.

Cette année, l'agglomération vivait, par le biais d'une subvention relais, sa dernière année de financement sur les bases de la défunte taxe professionnelle (TP). Ainsi, l'agglomération a pu mobiliser 5 millions d'euros de fonds propres pour son investissement. En 2011, le mécanisme de remplacement de la TP sera mis en place. Celui-ci, ne sera pas aussi généreux que la taxe actuelle. La TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales), préalablement encaissée par l'état, sera dorénavant versée aux agglomérations pour remplacer la TP. Or, ce que l'on ne précise pas assez c'est que le transfert de cette taxe est un jeu à somme nulle puisque, dans le même temps, le même montant va disparaître de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de Chambéry Métropole, ce qui représente **une perte nette de 1.5 millions d'euros**. Cette perte et le surcoût de fonctionnement d'un bassin motterain pourrait donc **conduire l'agglomération à ne plus pouvoir investir**. La seule marge de manœuvre possible serait



alors, pour Chambéry Métropole, de baisser sa dotation aux communes membres. Au final, **la Motte Servolex se retrouverait amputée d'une partie de ses revenus qu'il faudrait, hélas, compenser par une hausse des taxes directes**. Lors des municipales, nous avons, comme le Maire, soutenu le projet d'un bassin motterain. A l'époque, la crise et la suppression de la TP n'étaient pas à l'ordre du jour. Aujourd'hui, la situation a changé et le maintien de ce projet, s'il est réellement souhaité, aura forcément un coût. La question est de savoir si nous sommes prêt à le payer ?

Marie Claude ATLAN

## Un pot pour le nouvel agent

Rappelant souvent les hausses fiscales de l'ancienne municipalité, M. Berthoud est trop modeste. Depuis 2 ans il a su gagner ses galons. Cette année, c'est une hausse de plus de **1% sur les taxes d'habitation et du foncier bâti** qu'il nous propose. Avec la revalorisation des bases fiscales (+1.2%), les Motterains auront le plaisir, en 2010, de payer **2,2 % d'impôts supplémentaires**. Lors de ses vœux, notre édile préféré a rappelé que cette hausse était inférieure à l'inflation ce qui, en effet, est une justification digne des plus grands économistes et qui, en outre, est complètement vérifiée puisque **l'inflation 2009 est de +0.1%** et que celle de 2010, n'est, évidemment, pas encore connue.. Et puis au final, cette augmentation est judicieuse en regard du boom de notre économie, de la frénésie des embauches, de la hausse soutenue du pouvoir d'achat et de l'état impeccable de nos finances publiques qui nous préserve, c'est certain, de toute hausse de l'impôt national.

Soyons sûrs que cette nouvelle rentrée d'argent va permettre des investissements utiles pour les Motterains comme par exemple : payer le salaire du **nouveau collaborateur de cabinet du Maire**. Ce poste, pour lequel la politique municipale de non remplacement des agents ne s'applique pas, est totalement indispensable. Certes, les mauvaises langues rappelleront que **M. Berthoud avait passé son temps à critiquer son prédécesseur quand il avait agi de la même façon**. Mais ces petits malins ont oublié qu'à l'époque, notre Maire était dans l'opposition et que donc, ça ne compte plus.

Mais au fait, combien coûte à la commune ce nouveau poste de cadre A ? Que fait-il au juste ? D'après le journal municipal, *C'est ma ville* de décembre 2009, ce nouvel agent est en charge, notamment, « *du lien entre le Maire et les Motterains* ». Un grand merci à lui donc car il est vrai que les 33 élus et les 120 employés municipaux que compte notre

ville n'auraient certainement pas suffi. Pour nous assurer qu'il ne soit pas sous-payé, nous avons demandé une copie de ses bulletins de salaire et de son contrat de travail. Plus d'un mois après notre demande, et à l'heure où nous publions ce bulletin, nous n'avons toujours pas reçu de réponse. **Manque de transparence du Maire?** Non, non, non !!! Au contraire, c'est la preuve ultime que cet emploi est indispensable car effectivement, il s'avère très difficile d'établir une relation avec la municipalité, en tout cas sur certains sujets.

Mais une dernière question me taraude: ce nouvel employé arrivera-t-il à remplir sa tâche herculéenne ? En tout cas, il n'y pas de soucis à se faire sur ses compétences car il possède la plus importante de toutes pour ce genre de poste : il est élu, à Challes-les-Eaux, sous la même étiquette politique que notre Maire.

Cédric RICHARD